

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (17) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, Mme LAVRARD, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINED, M.DAGUISE, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (6) :

M.COLIN donne pouvoir à M.CHAINED
M.TREMBLAIS donne pouvoir à M.SULLI
Mme BOURAT donne pouvoir à Mme LAVRARD
Mme AZIHARI donne pouvoir à M.PREHER
M.BEN EMBAREK donne pouvoir à M.MEUNIER
Mme MOREAU donne pouvoir à M.ABELIN

EXCUSES (2) :

M.PICHON
M.HENEAU

Secrétaire de séance : M.Lucien JUGE

RAPPORTEUR : Madame Isabelle BARREAU

OBJET : Candidature au label national "Territoire vélo"

Depuis ces dix dernières années, la pratique du vélo en France est en plein essor et le nombre et le type d'adeptes ne cesse d'évoluer : plus importante, plus familiale, plus jeune, plus féminine, plus touristique, plus diversifiée (VAE, pratique itinérante, ...).

En juillet 2017, lors des rencontres officielles de type "la semaine jeunes", les dirigeants de la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT), ont encouragé la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault à solliciter le label "Territoire Vélo" de la fédération. Selon les représentants de notre fédération, notre territoire présente de nombreux atouts pour satisfaire à ce label : diversité des paysages, reliefs accessibles, réseau de routes secondaires significatif, des lieux d'intérêt touristique dispersés sur tout le territoire.

Ce label a pour vocation de récompenser les efforts effectués en faveur du vélo mais aussi d'améliorer les services proposés par les collectivités afin d'obtenir la satisfaction des pratiquants. La Fédération française de cyclotourisme accompagne ainsi les collectivités dans l'aménagement d'équipements sécurisants, l'accueil des touristes à vélo et l'animation de leur territoire. En effet, pour les collectivités, les enjeux sont multiples :

- engagement dans une démarche porteuse à l'avenir autour des mobilités douces et ainsi inscription de leur territoire dans le tourisme de demain,*
- développement de la clientèle cyclotouristique,*
- augmentation de la visibilité de leur offre au sein de l'offre cyclotouristique française.*

Le dossier de candidature est aujourd'hui prêt à être déposé. Il rassemble l'ensemble des atouts du territoire en matière de vélo, mais aussi ses projets pour le développement des itinéraires doux sur Grand Châtellerault.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 5 novembre 2018

n°7

page 2/2

* * * * *

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 22 avril 2014 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT le dossier de candidature présenté au label national "Territoire vélo" et les critères du cahier des charges du label,

CONSIDERANT l'intérêt pour Grand Châtellerault d'obtenir le label national "Territoire vélo"

Le bureau de la communauté d'agglomération, ayant délibéré, décide :

- de déposer la candidature de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault, au label "Territoire vélo",
- dans l'hypothèse d'un avis favorable de la Fédération Française de Cyclo Tourisme (FFCT) à la candidature, d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention (ci-jointe à adapter) avec la FFCT et à s'acquitter de la cotisation annuelle calculée au tarif de 0.05€/habitant.

Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 95.10/6574/4400.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 6/11/18

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

"Acquitté en PREFECTURE le:" 06/11/2018